

## APPENDICE 1

## DE LA PIÈCE B

**Objectifs d'échappée et partage des prises  
pour le saumon kéta d'origine canadienne**

1. Conformément au paragraphe 16 du présent chapitre, les parties conviennent que l'objectif d'échappée pour le stock de saumon kéta rétabli est :

- a) dans l'axe du fleuve Yukon au Canada, de plus de 80 000 saumons kétas; et
- b) en amont de la passe migratoire de la rivière Fishing Branch, de 50 000 à 120 000 saumons kétas.

2. Les prises de saumons kétas de l'axe du fleuve Yukon seront partagées à compter de 2001, selon le système défini ci-dessous et ce jusqu'à ce que les parties amendent ce système :

- a) lorsque le total des prises admissibles (TPA) se situe entre zéro et 120 000 saumons kétas, la gamme canadienne de prises est de 29 % à 35 % du TPA;